

Déclaration des performances

selon le Règlement Produits de Construction (UE) 305/2011

N°723LC

1. Code d'identification unique du produit type:

Chaux calcique EN 459-1 CL 70-Q (R2,P3)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Optivive LC38

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Destiné à être utilisé dans des applications ou matériaux pour la construction, le bâtiment ou le génie civil

A condition que le produit soit utilisé conformément à la norme d'application pertinente et/ou aux recommandations du fabricant et/ou selon les meilleures pratiques courantes.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Chaux et Ciments de Saint Hilaire Usine de la Gagne 38460 TREPT

Tel: +33 (0)4 74 28 98 98 Fax: +33 (0)4 74 28 99 17

Email: groupe@saint-hilaire-industries.fr

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe

Pas de mandataire

6. Le ou les systemes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du RPC:

Système 2+

7. Déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée

EN 459-1 2015-08

L'organisme notifié de certification du contrôle de la production en usine n° 0333 a effectué l' inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine selon le système 2+ ,puis a délivré le certificat de conformité n° 0333-CPR-33416 du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique
CaO+MgO	≥ 70 %	harmonisée
MgO	≤ 5 %*	
CO2 SO3	≤ 12 %**	
Chaux libre	≤ 2 %	
Réactivité	≥ 55 %	
Répartition granulométrique	R2	
Stabilité	P3	
*MgO≤7% à condition de satisfaire à l'essai de stabilité solon	satisfait à l'exigence	

*MgO≤7% à condition de satisfaire à l'essai de stabilité selon EN 459-2 **CO2>4% autorisé si toutes les autres exigences chimiques sont satisfaites.

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4 Signé pour le fabricant et en son nom par:

JACQUET Alain - Directeur Usine

Saint Savin

06/04/2022

Cette déclaration de performance a été établie conformément aux articles 4, 6 et 66 ainsi qu'à l'annexe III Du règlement (UE) n°305/2011 du parlement Européen et du conseil du 9 mars 2011